

Droit, écriture : construction de la souveraineté. Colloque international sur Philippe de Commines (Orléans, 17-18 mars 2011)

Philippe de Commines et le monde urbain

Marc Boone (Université de Gand)¹

Dans ce qui suit je me propose d'étudier l'attitude d'un auteur politique précurseur et innovateur, face à un phénomène de premier ordre, le monde urbain, qui a fait incursion dans le monde politique du Moyen Âge occidental à côté des pouvoirs traditionnels en place, c'est-à-dire, le pouvoir ecclésiastique, le pouvoir royal, impérial ou princier. Ce pouvoir urbain est traditionnellement, et pour de bonnes raisons, perçu, pour reprendre l'expression du sociologue allemand Max Weber, comme un '*herrschaftsfremde Charisma*'². Par cela Weber entendait une association, ou littéralement et en faisant référence au mots employés dès les 11^e-12^e siècles une 'conjuración', basée sur une communauté émotionnelle entre les bourgeois, elle même le produit d'un contrat mutuel. Une telle communauté urbaine constituait également une unité d'autodéfense et un marché et fonctionnait comme productrice de lois, en mesure de se gouverner indépendamment. La confrontation entre un penseur politique hors du commun, Philippe de Commines, et ce monde urbain et les échos qu'il en livre dans ses 'mémoires' se basent sur une double rencontre : avec le monde urbain flamand, dont il est issu, et avec le monde urbain italien, qu'il a découvert vers la fin de sa carrière de diplomate. Une rencontre d'abord au hasard à première vue, mais sommes-nous vraiment autorisés à parler de hasard, étant donné que précisément ces rencontres sont de nature à intriguer et à interpeller un esprit fasciné par les

¹ Texte élaboré dans le contexte du programme interuniversitaire PAI (phase VI n°32) financé par la recherche fédérale belge : 'Urban society in the Low Countries, 1200-1800' voir : <http://www.cityandsociety.be/>

² Une réévaluation de l'historiographie germanique et de la réception de Weber dans F. G. Hirschmann, *Die Stadt im Mittelalter*, Munich, 2009 (*Enzyklopedie Deutscher Geschichte Band 84*), p. 62-63. La littérature sur Weber est bien sûr abondante. Quelques classiques qui s'imposent : Kl. Schreiner, "Die mittelalterliche Stadt in Webers Analyse und die Deutung des okzidentalen Rationalismus. Typus, Legitimität, Kulturbedeutung", in J. Kocka (ed.), *Max Weber, der Historiker*, Göttingen, 1986 (*Kritische Studien zur Geschichtswissenschaft 73*), p. 119-150; G. Dilcher, "Max Webers Stadt und die historische Stadtforschung der Mediävistik", *Historische Zeitschrift*, 267, 1998, p. 91-125; plus récent: B. Scheller, "Das herrschaftsfremde Charisma der Coniuratio und seine Veralltäglichen. Idealtypische Entwicklungspfade der mittelalterlichen Stadtverfassung in Max Webers 'Stadt'", *Historische Zeitschrift*, 281, 2005, p. 307-336. For Weber, see the relevant sections of his *Wirtschaft und Gesellschaft*, most conveniently in M. Weber, *The City*, Glencoe, Ill., 1958 (part of *Wirtschaft und Gesellschaft*; critical ed.: *Wirtschaft und Gesellschaft: Grundriss der verstehenden Soziologie*, Cologne, 1956).

jeux du pouvoir ? Il a donc pu observer les deux paysages urbains les mieux développés dans l'Europe du bas Moyen Âge, eux-mêmes le sujet de plusieurs comparaisons historiques, l'une plus réussie que l'autre.³

Je développerai cette comparaison en prenant en considération d'abord l'héritage familial flamand qui a lourdement pesé dans le cas de Commines, puis la rencontre avec quelques unes des grandes villes italiennes, pour finir par une considération plus synthétique dans laquelle j'aimerais développer quelques comparaisons, avec un autre auteur contemporain, Philippe Wielant, flamand également et observateur avisé du monde politique dont il était issu et dans lequel il a fonctionné.

1. La famille de Commines et les grandes villes de Flandre: héritage et fondements d'une relation ambiguë

Les antécédents familiaux de Philippe de Commines n'ont certes pas été totalement élucidés, mais ils commencent toutefois à être bien connus. Descendant d'une famille bourgeoise d'Ypres qu'on rencontre dans cette ville industrielle dès le début du 14^e siècle, les de le Clyte ont réalisé une importante ascension sociale par le mariage du grand-père de Philippe, Colart Ier, bailli comtal dans la ville de Gand entre 1351 et 1352, maître d'hôtel du comte, gouverneur et souverain bailli de Lille, receveur comtal. Il fut adoubé chevalier par le comte Louis de Male et marié par l'entremise du même comte à l'héritière de la seigneurie de Comines, Jeanne de Waziers⁴. Colart Ier mourut en 1404 après avoir servi Philippe le Hardi, le premier duc Valois de Bourgogne à être comte de Flandre, comme conseiller et chambellan. Les alliances conclues par les deux fils et par une des filles du couple confirmeront cette insertion des de le Clyte dans les noblesses flamandes et hennuyères : le fils aîné, Jean Ier épousa en premières noces Jeanne de

³ Dernière tentative systématique en date : E. Crouzet-Pavan, E. Lecuppre-Desjardin (ed.), *Villes de Flandre et d'Italie (XIIIe-XVIe siècle). Les enseignements d'une comparaison*, Turnhout, 2008 (Studies in European Urban History 1100-1800, 12). J'ai élaboré certains aspects plus à fond dans M. Boone, *A la recherche d'une modernité civique. La société urbaine des anciens Pays-Bas au bas Moyen Âge*, Bruxelles, 2010, p. 109-121. Une évaluation critique des seuils de grandeur utilisés dans G. Chittolini, Urban populations, urban territories, small towns: some problems of the history of urbanization in Northern and Southern Italy (thirteenth-sixteenth centuries), in: P.C.M. Hoppenbrouwers, A. Janse, R. Stein (ed.), *Power and persuasion. Essays on the art of State Building in honour of W.P. Blockmans*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 234-235.

⁴ Voir J. Blanchard, *Philippe de Commines*, Paris, 2006, p. 25 et J.-M. Duvosquel, Bourgeoisie ou noblesse ? A propos des origines familiales de Philippe de Commines. Perspectives de recherches, in : *Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble. Hommage à Jean Dufournet*, II, Paris, 1993, p. 545. La place de la famille de le Clyte/de Commines parmi les chevaliers de Flandre est confirmée par les listes des nobles flamands : F. Buylaert, J. Dumolyn, P. Donche, E. Balthau, H. Douxchamps, De adel ingelijst. 'Adelslijsten' voor het graafschap Vlaanderen in de veertiende en vijftiende eeuw, in : *Bulletin de la commission d'histoire*, 173, 2007, p. 47-187, passim (voir l'index).

Ghistelles et en seconde nocés Jeanne de Preures, veuve d'Archambault de Croÿ. Jean de le Clyte figure parmi la première promotion des chevaliers de la Toison d'Or, quand l'ordre est créé par le duc Philippe le Bon à Bruges, le 10 janvier 1430⁵. Le fils cadet et père de Philippe, Colart II, épousa d'abord Catherine de Haveskerke et en secondes nocés Marguerite d'Arnemuiden, qui appartenait également à la famille de Trazegnies. Avec la famille d'Arnemuiden un lignage de tout premier ordre en Zélande, apparenté aux Van Borselen, entre en scène⁶. La fille de Colart Ier, Marguerite de le Clyte épousera un autre noble, en position de force et d'influence à la cour de Bourgogne, Roland d'Uutkerke⁷. C'est clair que les de le Clyte par leurs alliances se situent parmi les familles en vue dans le contexte d'un état bourguignon en formation. On voit ainsi leur lignage s'allier aux familles nobles influentes issues des différentes principautés (Hainaut, Hollande-Zélande) qui sont tombées en un laps de temps relativement court dans l'escarcelle des ducs Valois de Bourgogne.

Il est important de noter qu'aussi bien le père que l'oncle de Philippe de Commines avaient des liens à première vue surprenants avec la ville qui avant les autres incarnait une certaine opposition particulariste contre l'Etat bourguignon, la ville de Gand⁸. Ainsi, en 1435-36 Jean de Commines avait été accusé par le duc de Bourbon d'avoir eu part au meurtre de Jacques de Préaux, membre de la maison de Bourbon, à Plaisance, quelques années auparavant. Accusé par le duc devant le Parlement de Paris, le seigneur de Commines invoqua son statut de bourgeois de Gand et fit traiter le cas par les échevins de Gand, ce qui empêcha tout jugement, puisque les plaignants ne se présentèrent pas devant ce tribunal⁹. Avant que sa défaite face au duc de Bourgogne lors de la bataille de Gavere en 1453 ne l'eut fait changer de comportement, la ville de Gand n'acceptait pas que ses bourgeois fussent convoqués à se présenter devant le Parlement de Paris¹⁰. Ecrivant une histoire institutionnelle de la Flandre vers la fin du XVe siècle, Philippe Wielant remarquait finement à ce sujet, très *tongue in cheek*, que '*ceulx de Gand qui lors estoient*

⁵ J.-M. Duvosquel, J. Paviot, Jean de la Clyte dit de Commines, seigneur de Commines, in : R. De Smedt (éd.), *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or au XVe siècle. Notices bio-bibliographiques* 2e édition entièrement revue et enrichie, [*Kieler Werkstücke Reihe D: Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters. Band 3*], Frankfurt-Berlin-Bern-New York, 2000, p. 17-21.

⁶ Voir l'étude qui vient de renouveler entièrement nos connaissances de la noblesse en Zélande: A. Van Steensel, *Edelen in Zeeland. Macht, rijkdom en status in een laatmiddeleeuwse samenleving*, Hilversum, 2010, p. 260-261.

⁷ Sur lui et sa famille: M. Boone, Une famille au service de l'Etat Bourguignon naissant. Roland et Jean d'Uutkerke, nobles flamands dans l'entourage de Philippe le Bon, in: *Revue du Nord*, LXXVII, n° 310, 1995, pp. 233-255.

⁸ J'emploie ici consciemment le mot 'particulariste' étant bien conscient de la connotation idéologique que ce terme, qui remonte aussi à Henri Pirenne, représente, voir : J. Dumolyn, Henri Pirenne en het particularisme van de laatmiddeleeuwse Vlaamse steden, een deconstructie, in : *Revue Belge de Philologie et d'histoire*, 86, 2008, p. 709-733, une version anglaise est en préparation dans les *Mélanges en mémoire de Bryce Lyon* (éd. D. Nicholas).

⁹ J.-M. Duvosquel, J. Paviot, *Jean de la Clyte*, p. 19.

¹⁰ S. Dauchy, *De processen in beroep uit Vlaanderen bij het Parlement van Parijs. Een rechtshistorisch onderzoek naar de wording van staat en souvereiniteit in de Bourgondisch-Habsburgse periode*, Bruxelles, 1995, p.154-155.

*en grande autorité faisoient aux appelans meirveilleuses traverses*¹¹. La pratique de faire appel à un statut de bourgeois gantois et à la protection juridique que cela impliquait, afin d'échapper aux conséquences éventuellement défavorables si on devait se présenter devant la justice royale ou même ducale, était un stratagème suivi par un nombre importants de sujets et même par des officiers ducaux¹². A tel point même que souvent on demandait à ces officiers au moment d'entrer en fonction comme officier ducal de se désister temporairement au moins de tout appel à leur statut de bourgeois de la ville de Gand¹³. Le duc Jean sans Peur avait, par une ordonnance donnée à Lille le 10 décembre 1416, interdit à tous les officiers des recettes comtales de se servir de leur droit de bourgeoisie ou de franc-hôte en Flandre afin de se soustraire à la justice ducale¹⁴. Jean de Comynnes, a donc ouvertement fait valoir son droit de bourgeois gantois, ce qui lui a permis de se tirer sans trop de conséquences d'une affaire potentiellement dangereuse pour lui et pour sa lignée. Il l'a fait apparemment sans trop se soucier du fait que cette façon d'agir était de nature à affaiblir profondément et durablement la position du duc et de son administration face au particularisme urbain, ce dont il a dû avoir conscience se réaliser sans le moindre doute, ayant été auparavant souverain bailli.

Tout comme son frère aîné, le père de Philippe, Colart de le Clyte avait également entretenu des liens étroits avec la ville de Gand. Preuve en est que le 17 juin 1435 les échevins gantois enregistraient et entérinaient l'acte de vente d'une maison, par Denis Everwijn, à Colard, seigneur de Comines, située sur la Place d'Armes entre les demeures des seigneurs de Praet et de Liedekerke¹⁵. L'acte en question mentionne que la maison fut habitée auparavant par maître Henri Goethals, un homme d'église, lié par des liens de sang aux Everwijn, une importante et politiquement très influente famille de bateliers gantois, dont Denis était une des figures phares. Avec Goethals entre en scène un homme politique d'origine gantoise, souvent décrit dans les sources comme 'le doyen de Liège' d'après la plus importante fonction ecclésiastique qu'il occupait. Il était un diplomate de premier rang sous Jean sans Peur et Philippe le Bon, et un des Gantois présents dans les cercles de conseillers qui avaient entouré le jeune Philippe le Bon

¹¹ F. Wielant, *Antiquités de Flandre*, p. 154.

¹² M. Boone, Droit de bourgeoisie et Particularisme urbain dans la Flandre bourguignonne et habsbourgeoise (1384-1585), in: *Revue Belge de Philologie et d'histoire*, 74, 1996, p. 720-721.

¹³ Souvent il s'agissait de la période couverte par leur commission princière, des exemples : M. Boone, *Mon dit seigneur y a bien peu du sien*: revenus domaniaux et relations sociales à travers les enquêtes concernant la gestion des 'moeres' ducaux dans les Quatre-Métiers (1424-1425), in: J.-M. Duvosquel, E. Thoen (édd.), *Peasants and townsmen in medieval Europe. Studia in honorem Adriaan Verhulst*, Gent, 1995, p. 600-601.

¹⁴ J.-M. Cauchies, *Ordonnances de Jean sans Peur 1405-1419. Recueil des ordonnances des Pays-Bas, première série 1381-1506*, Bruxelles, 2001, p. 429-431.

¹⁵ Archives de la ville de Gand, série 301, n° 33 (registre échevinal pour l'année 1434-35), f° 143v°.

pendant les quinze premières années de son long règne¹⁶. Six années plus tard, le 20 décembre 1441, le même Colard de le Clyte revendait la même maison à Gilles van Coudenhove, alias Everaert¹⁷. Il s'en est donc fallu de peu pour que le jeune Philippe de Commines né à peine quelques quatre années plus tard, n'ait connu 'une enfance gantoise'. La date à laquelle son père revend l'ancienne maison située sur une place importante et très en vue à Gand, la Place d'Armes (Kouter), marquée par le séjour d'un des serviteurs les plus célèbres de la cause bourguignonne au cœur même du particularisme urbain flamand, Goethals, intrigue. Les registres de juridiction gracieuse des échevins gantois contiennent d'ailleurs un deuxième acte de vente daté du 13 novembre 1441 qui nous apprend la vente par Colart d'une maison située dans la ville de Saint-Omer à deux lombards, Catelane en Bernaerd Busquet, originaires du Piémont¹⁸. Les deux ventes de maisons dans un intervalle de deux semaines seulement et l'intervention de lombards suggèrent un sentiment d'incertitude et une volonté de se renforcer sur le plan financier, en disposant d'une certaine quantité de moyens en liquide. Au moment où il se désistait de ses maisons à Gand et à Saint-Omer Colart de le Clyte était souverain bailli du comté de Flandre en titre, une fonction auparavant occupée par son frère Jean entre 1424 et 1435¹⁹. Malgré la dénomination qui suggère le contraire, il ne s'agissait pas du chef de l'administration judiciaire et des baillis comtaux en Flandre. Le souverain-bailli était un super-flic, officier de choc et presque toujours noble, autorisé à agir aussi bien en tant qu'officier de justice qu'en tant que juge, - selon les dires du juriste Philippe Wielant c'était son travail de '*purger le pays de mauvaises gens*'- et à cet effet, il disposait d'attributions qui formaient une matière particulièrement explosive. Déjà en mai 1400, la ville de Gand avait mis à profit la première occasion venue pour s'attaquer au pouvoir bourguignon sur le terrain juridictionnel. L'arrestation de Liévin Verpeerenzone, soldat de la garnison du château de Saafingen, accusé de vouloir livrer le château à l'ennemi, et son exécution après un procès sommaire mené par le souverain-bailli Jacques de Lichtervelde au nom du duc de Bourgogne menèrent la ville de Gand à chercher

¹⁶ Voir M. Boone, J. Dumolyn, Henri Goethals, doyen de Liège (+ 1433): un homme d'église gantois au service des ducs de Bourgogne Jean sans Peur et Philippe le Bon, in: *Publication du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes (XIVe-XVIe siècles) n° 38 Rencontres de Dijon-Dole, 25-28 septembre 1997 'Hommes d'Eglise et pouvoirs à l'époque bourguignonne (XIVe-XVIe siècles)'*, Neuchâtel, 1998, pp. 89-105.

¹⁷ Archives de la ville de Gand, série 301, n° 36 (registre échevinal pour l'année 1441-42), f° 56r°.

¹⁸ Archives de la ville de Gand, série 301, n° 36 (registre échevinal pour l'année 1441-42), f° 16r°. Les noms de Busquet et de Cathelan se rencontrent dans la deuxième moitié du 15^e siècle à Valenciennes, Douai et Nivelles : G. Bigwood, *Le régime juridique et économique du commerce de l'argent dans la Belgique du moyen âge*, Bruxelles, 1921, I, p. 488, II, p. 64, 97.

¹⁹ L'étude de référence concernant les baillis comtaux de Flandre reste bien sûr J. Van Rompaey, *Het grafelijk baljuwsambt in Vlaanderen tijdens de Bourgondische periode*, Bruxelles, 1967 (*Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren, jg. XXIX, nr. 62*), p. 614-615.

l'épreuve de force²⁰. En effet, le 14 mai 1400, les échevins, invoquant que le prévenu était bourgeois de Gand et donc qu'il n'aurait pas dû être exécuté sans que le magistrat eut été informé de l'affaire, bannirent le souverain-bailli, haut représentant du pouvoir bourguignon et deux de ses officiers subalternes pour cinquante ans de Flandre. Le duc riposta le 19 août en cassant la sentence du magistrat gantois. L'affaire Verpeerenzone était devenue l'affaire de Lichtervelde. Elle jettera son ombre sur tous les rapports politiques en Flandre jusqu'au 6 août 1402 : elle sera ainsi constamment à l'ordre du jour des réunions des Quatre Membres de Flandre, mobilisera les hommes politiques les plus en vue de l'état bourguignon et donnera lieu à des interventions répétées de la couronne de France. Dans les décennies suivantes et jusque vers la fin du XVe siècle, quand le Conseil de Flandre (la court de justice comtale) sembla pouvoir reprendre ses pleines attributions, le souverain-bailli allait provoquer sans cesse des réactions de la part des Quatre Membres de Flandre²¹. Un des souverains-baillis les plus visés, comme en témoigne la grande enquête menée contre lui à la demande des Membres de Flandre dans les années 1441-1443, était précisément Colart de Commynes. Si Colart vendit sa maison à Gand en décembre 1441, cela a bien pu être provoqué par le fait que depuis l'été 40 la pression montait pour qu'il se justifie de ses activités comme souverain bailli, suite aux plaintes répétées de la part des Membres de Flandre, l'organe représentatif dominé par les grandes villes²². Finalement, une commission d'enquête composée de quatre personnes, sous la présidence de Clais Utenhove, un conseiller de longue date et homme de confiance du duc, et renforcé par des représentants des Quatre Membres, se mit en route pour faire le tour du comté. Leur rapport, fort de quelque 362 folios contient 698 plaintes et témoignages par des témoins et/ou victimes, concernant la concussion et la corruption par lesquelles se seraient enrichis le souverain-bailli et ses collaborateurs. Après vérification de ses comptes déposés à la Chambre des Comptes à Lille, il apparut que Colart de Commynes aurait oublié de mentionner parmi ses revenus en tant que souverain bailli, revenus qu'il aurait dû verser dans les caisses de l'Etat, la somme très

²⁰ Sur cette affaire célèbre la littérature est abondante: on retiendra encore l'oeuvre de base: P. De Lichtervelde, *Un grand commis des ducs de Bourgogne. Jacques de Lichtervelde, seigneur de Coolscamp*, Bruxelles, 1943, passim à compléter en dernier lieu avec M. Boone, Particularisme gantois, centralisme bourguignon et diplomatie française. Documents inédits autour d'un conflit entre Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et Gand en 1401, dans : *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, CLII, 1986, p. 49-113.

²¹ Voir: M. Boone, De soeverein baljuw van Vlaanderen : breekijzer in het conflict tussen stedelijk particularisme en Bourgondische centralisatie, dans : *Handelingen van het genootschap voor geschiedenis gesticht onder de benaming "société d'émulation" te Brugge*, 126, 1989, p. 57-78.

²² W. P. Blockmans, *Handelingen van de Leden en van de Staten van Vlaanderen (10 september 1419 – 15 juni 1467). Excerpten uit de rekeningen van de Vlaamse steden en kasselrijen en van de vorstelijke ambtenaren. Deel II: vanaf de onderwerping van Brugge (4 maart 1438)*, Bruxelles, 1995, p. 837 (réunion du 27 juillet- 31 août 1440); p. 847-850 (réunion du 1-11 décembre 1441 – 29 janvier 1441). Au printemps 1441 l'affaire continue à occuper les esprits et les agendas politiques : *ibidem*, p. 852, 857-861.

impressionnante de 1066 livres de gros de Flandre²³. A titre de comparaison : cette somme représente 88,8 salaires annuels d'un maître maçon à Bruges – une fortune donc - à une époque où le pouvoir d'achat était considéré y être d'un très haut niveau²⁴. Ces constats accablants n'ont pas mené à une révocation immédiate de Colart de le Clyte, qui ne sera remplacé qu'en mars 1454 par un membre de sa famille par alliance, Josse de Haluin. On jugera du ton de la lettre de nomination de ce dernier, qui réfère au prédécesseur en précisant que: '*notre amé et feal chevalier, conseiller et chambellan messire Colart de Comines, seigneur de Reneschure, lequel pour certaines causes et considerations a ce nous mouvant, avons d'icellui office de souverain bailli deschargé et deporté*'²⁵. En soi le dossier du père de Commynes ne fait pas trop exception : l'histoire de la construction étatique bourguignonne regorge littéralement de dossiers accablants pour une administration caractérisée par un appétit financier hors mesure et une corruption systématique. Un état de choses symptomatique aussi pour un Etat en gestation en lutte pour sa survie non seulement contre d'autres constructions étatiques, mais aussi en opposition constante avec ses propres sujets en ce qui concerne l'établissement d'un droit d'imposition et de prélèvements fiscaux plus performants²⁶. Colart de Commynes n'a toutefois trop souffert de la découverte de son indécrotte, hormis peut-être sur le plan psychologique, social et financier car il fut tenu de rembourser à l'Etat bourguignon la somme détournée. Sur ce point aussi son dossier ne se révèle pas de nature exceptionnelle : d'autres officiers pris la main dans le sac de l'Etat bourguignon n'ont été que légèrement sanctionnés, souvent ils retrouvaient après une traversée du désert obligatoire, leur fonctions antérieures sans trop de difficultés²⁷. Ou ils restaient, tel Colart de Commynes, simplement en place pendant encore quelques années. Le fardeau financier a toutefois pesé sur le fils et héritier, Philippe de Commynes. Les soucis

²³ Une analyse dans: J. Van Rompaey, *Het grafelijk baljuwsambt*, p. 76-83.

²⁴ J.P. Sosson, Corporation et paupérisme aux XIVe et XVe siècles. Le salariat du bâtiment en Flandre et en Brabant, et notamment à Bruges, in : *Tijdschrift voor Geschiedenis*, XCII, 1979, p. 557-575.

²⁵ Cité: J. Van Rompaey, *Het grafelijk baljuwsambt*, p. 78.

²⁶ Voir notre contribution aux actes du colloque en honneur de Werner Paravicini au moment de son départ comme directeur de l'Institut historique allemand à Paris : M. Boone, *L'Etat bourguignon, un état inventeur ou les limites de l'invention ?* (à paraître dans la série Beihefte der Francia, éd. Thorbecke). Sur la fiscalité : M. Boone, 'Les ducs, les villes et l'argent des contribuables: le rêve d'un impôt princier permanent en Flandre à l'époque bourguignonne', in: Ph. Contamine, J. Kerhervé, A. Rigaudière (éd.), *L'impôt au moyen âge. L'impôt public et le prélèvement seigneurial en France, fin XIIIe début XVIe siècle. II. Les espaces fiscaux*, Colloque tenu à Bercy les 14, 15 et 16 juin 2000, Paris, 2002, Comité pour l'Histoire Economique et Financière de la France, p. 323-341.

²⁷ Point de départ de ce qui est devenu une grande tradition de recherche : J. Bartier, *Légistes et gens de finances au XVe siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Bruxelles 1955, (Mémoires de l'Académie royale de Belgique, coll. in-8°, L/2). A compléter par des articles dans les numéros thématiques de la *Revue du Nord*, 77, 1995 (Noblesse et entourage princier dans les Pays-Bas à la fin du Moyen Âge) ; 91, 2009 (La face noire de la splendeur : crimes, trahisons et scandales à la cour de Bourgogne aux XIVe et XVe siècles).

financiers ne l'ont-ils pas poursuivi pendant presque toute sa carrière ?²⁸ Encore en 1469 le nouveau duc Charles le Téméraire a dû intervenir en lui accordant de ne plus être dans l'obligation de payer les 1406 livres parisis qui restaient à payer après que le château parental de Renescure eut fait l'objet d'une saisie judiciaire en 1457, et cela '*pour contemplation des bons, notables et loiaux services que le dit messire Colart de Commines, pere du dit messire Philippe, a fais en son temps a notre dit feu seigneur*'²⁹. Les interventions de ce genre jettent une lumière sur le fait que, suite aux agissements des sujets flamands, la position de force que la famille de le Clyte, seigneurs de Comines s'était taillée en quelques générations et qui avait résulté dans une mainmise sur un complexe de revenus importants (tonlieux, droits sur la production textile à Comines, droits de pêche, droits de moulins), se trouvait sapée et menacée³⁰. Dans le courant de la deuxième moitié du 15^e siècle, le mariage de Jeanne de le Clyte, dame de Comines avec Jean de Halluin allait redorer le blason d'au moins une branche de la famille. Car les branches autres que celle descendant de Colart II de Commines, semblent avoir été plus heureuses, ainsi le fils de Jean Ier de Commines, Jean II seigneur de Comines à partir de 1443 jusqu'à sa mort en 1475, épousait en 1444 à Gand en présence de la duchesse Isabelle de Portugal, une noble dame française, Jeanne d'Estouteville³¹. Ce couple allait accueillir après la mort de Colart II survenue en 1454 peu après qu'il ait dû quitter l'office de souverain bailli, son fils Philippe comme tuteurs. Une relation difficile, car Philippe de Commines fut en quelque sorte toute sa vie la victime – et même au-delà puisque le Parlement de Paris ne régularise ses comptes de tutelle que le 7 juillet 1519, soit huit ans après sa mort – de la mauvaise gestion de ses affaires par son père et des conséquences d'une succession difficile³². Pendant ces années de jeunesse en Flandre, Philippe de Commines semble également se préparer à une vie noble dans les milieux aisés du comté, en lien direct avec la cour de Bourgogne. Jusqu'à la rupture avec Charles le Téméraire en 1472 tant décrite et commentée, en premier lieu par lui-même dans ses mémoires, Commines semblait se préparer à un destin en harmonie avec son passé familial. Faisaient parti de ce programme : un mariage prévu avec une demoiselle appartenant à la noble famille flamande des Van Gistel,

²⁸ Comme le souligne à juste titre J. Blanchard, Commines n'a pas 'trahi' : pour en finir avec une obsession critique, in : *Revue du Nord*, 91, 2009, p. 360.

²⁹ J. Van Rompaey, *Het grafelijk baljuwsambt*, p. 78.

³⁰ Dans ce sens la famille de Comines présente une étude de cas très spécifique pour illustrer l'impact économique d'une famille noble dans une économie dominée par le commerce et les échanges: F. Buylaert, *Eeuwen van ambitie. De adel in laatmiddeleeuws Vlaanderen*, Bruxelles, 2010, (*Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse academie van België voor wetenschappen en kunsten*, n.r. 21), p. 117-118.

³¹ Sur le mariage et les familles en question: J.-M. Duvosquel, Un mariage français à la cour de Bourgogne en 1444 : Jean de Comines et Jeanne d'Estouteville, futurs tuteurs de Philippe de Commines, in : J.-M. Duvosquel, J. Nazet, A. Vanrie (éd.), *Les Pays-Bas Bourguignons. Histoire et institutions. Mélanges André Uyttebrouck*, Bruxelles, 1996 (*Archives et bibliothèques de Belgique, numéro spécial 53*), p.

³² J. Blanchard, *Philippe de Commines*, Paris, 2006, p. 44.

ayant pignon sur rue dans la ville de Bruges, les seigneurs de Ekelsbeke, ce qui aurait aidé à former un bloc territorial de seigneuries et d'influence dans l'Ouest du comté³³. Selon au moins une source narrative flamande le Téméraire lui-même aurait sabordé le mariage à cause de l'attitude critique adoptée par Commines lors du fameux incident au siège de Nesle en Vermandois quelques mois auparavant en 1472. L'acte de cruauté dont s'était rendu coupable le duc est entré dans l'historiographie et a fortement contribué à assombrir son portrait³⁴. L'intervention du prince pour empêcher le mariage prévu, une attitude en soi assez courante pour l'époque, aurait à son tour influencé la décision de Commines de quitter le Bourguignon pour se mettre au service du roi de France. Ses autres possibles motivations sont bien connues et débattues dans la littérature³⁵.

La relation difficile de la famille des seigneurs de Commines avec les grandes villes de Flandre était donc marquée par une opposition politique fondamentale. A plusieurs reprises ils s'étaient trouvés de l'autre côté du spectre politique, et le rôle de premier plan tenu par plusieurs de ses membres dans un nombre considérables de conflits opposant l'Etat bourguignon aux villes dans les années 20, 30 et 40 (révoltes de Cassel, de Bruges et de Gand) ne surprend guère. Comme serviteurs établis et reconnus de la cause ducal le contraire aurait surpris. Toutefois Philippe de Commines, qui à première vue semblait destiné à marcher dans les pas de ses aïeux, a écrit la célèbre phrase sur les Pays-Bas bourguignons sous Philippe le Bon, qu'on ne peut concevoir sans avoir en tête la réussite économique de l'industrie et du commerce urbain en Flandre : *'Pour lors estoient les subgetz de ceste maison de Bourgogne en grande richesse, a cause de la longue paix qu'ilz avoient eue et pour la bonté du prince soubz qui ilz vivoient, lequel tailloit peu ses subgetz ; et me semble que pour lors ses terres se pouvoient myeulx dire terres de promission que nulles autres seigneuries qui fussent sur la terre. Ilz estoient comblés de richesses et en grand repos, ce qu'ilz ne furent oncques puy'*³⁶. Cette description des 'trente glorieuses' sous Philippe le Bon, a déjà été amplement déconstruite par les historiens économistes, pour qui le bilan social reste très mitigé : ceux et celles qui n'appartenaient pas aux élites urbaines et aux cadres corporatifs s'avéraient très vulnérables aux soubresauts d'une économie incertaine et chancelante à causes des guerres et conflits, des épidémies et des incertitudes concernant

³³ F. Buylaert, *Eeuwen van ambitie*, p. 226 et passim pour les références à la famille Van Gistel.

³⁴ Voir la chronique dit de Despars: J. De Jonghe (ed.), *Cronijcke van den lande ende graefscepe van Vlaenderen, door J. Despars*, Bruges, 1840, t. 4, p. Sur l'épisode de Nesle et la réputation de cruauté du Téméraire: J. Blanchard, *Commines l'Européen. L'invention du politique*, Genève, 1996, p. 238-239 et J.-M. Cauchies, *Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468-1477) : le conflit*, Bruxelles, 1996, p. 52-54.

³⁵ Une dernière mise au point : J. Blanchard, *Commines n'a pas 'trahi'*, p. 327-360.

³⁶ Ph. de Commines, *Mémoires, tome I (introduction, livres I à VIII)*, éd. J. Blanchard, Genève, 2007, p. 13

l'approvisionnement en matières premières³⁷. Toutefois, la célèbre phrase Commynienne garde une certaine valeur, elle reflète certainement une possibilité d'ascension sociale réelle, une certaine opulence et un goût pour le luxe, toujours réservés à l'élite³⁸. L'image des terres de promission était en plus véhiculée par un Etat spectacle de premier ordre et une cour de Bourgogne connue pour ses efforts de propagande et pour avoir brassé la richesse, sous forme de crédits et d'emprunts souvent. Situation à laquelle, Philippe de Commines, dont la relation difficile avec l'argent et le crédit a déjà été évoquée, ne faisait pas exception. Qu'il se soit tourné vers le marché du crédit brugeois, un des mieux développés à l'époque ne doit pas surprendre, qu'il s'y perdit dans le filet des relations bancaires mises sur pied par Tommaso Portinari le célèbre facteur de la banque des Médicis non plus. Malgré qu'il soit connu comme un des hommes de finances très en vue à la cour de Bourgogne et très présent dans l'art de l'époque, Portinari traîne une fâcheuse réputation derrière lui, due en grande partie au portrait dressé de lui par l'historien du monde bancaire, Raymond de Roover, un des premiers à écrire une œuvre consistante sur l'histoire financière de l'époque et qui a donc mis le ton³⁹. Et De Roover fait flèche de tous bois: ainsi il souligne que le grand Philippe de Commines ne parle qu'une seule fois de Portinari, évidemment pour exprimer son étonnement concernant les prêts excessifs aux princes⁴⁰. Or, la lecture de la correspondance privée de Commines apprend que Portinari l'avait roulé dans une affaire privée quand ce dernier séjournait encore à la cour de Charles le Téméraire⁴¹. Nul étonnement donc à ce que Philippe de Commines ne porte pas Portinari dans son cœur. Même sur le plan des prêts à des personnes privées, Portinari et ses frères avaient une certaine réputation. En ce qui concerne la relation de Portinari vis-à-vis des princes et de l'Etat bourguignon, une image plus nuancée que celle laissée par De Roover, basée presque exclusivement sur la documentation médicéenne, s'impose⁴².

³⁷ Célèbre dans ce sens reste: R. Van Uytven, La Flandre et le Brabant, "terres de promission" sous les ducs de Bourgogne?, in : *Revue du Nord*, 43, 1961, p. 281-317, réimprimé dans une collection de ses essais: R. Van Uytven, *Production and consumption in the Low Countries, 13th-16th centuries*, Aldershot, Burlington, (Ashgate, Variorum), 2001, nr. II.

³⁸ Une évaluation économique de ce que la bourgondisation des Anciens Pays-Bas a pu impliquer: M. Boone, Les Pays-Bas bourguignons, 'terres de promission' ou 'creative environments' ?, sous presse dans le catalogue de l'exposition '*Miniatures flamandes, 1404-1482*' (Bibliothèque royale, Bruxelles et Bibliothèque Nationale de France, Paris, 2011-12).

³⁹ Sur De Roover et ses idées parfois prononcées et l'esprit souvent polémique des ses écrits: E. AERTS, *Middeleeuwse bankgeschiedenis volgens professor Raymond De Roover*, in : *Bijdragen tot de geschiedenis. Liber alumnorum Karel van Isacker S.J.*, t. 63, 1980, p. 66-68, 71-72, 80-81.

⁴⁰ R. De Roover, Portinari, (Tommaso di Folco), *Nationaal Biografisch Woordenboek*, t. 2, Bruxelles, 1966, col. 695.

⁴¹ J. Blanchard, *Commines et les Italiens. Lettres inédites du mémorialiste*, Paris, 1993, p. 30-31.

⁴² Comme nous l'avons proposé : M. Boone, Apologie d'un banquier médiéval: Tommaso Portinari et l'Etat bourguignon, in: *Le moyen âge*, CV, 1999/1, pp. 31-54.

Conflits de nature familiale récurrents avec la ville de Gand, le sentiment d'avoir été dupé à Bruges par un banquier italien malicieux, ses passages par les villes flamandes ne semblent pas avoir été que des souvenirs heureux pour un Philippe de Commynes, qui quand il s'agit de décrire l'organisation politique de ces mêmes cités le fait dans des termes passablement négatifs. Mot clé qui peut surprendre est 'bestialité', dans le sens d'un penchant pour la division, des règlements de compte sans fin, finalement : l'inutilité et l'agitation incessante mais également futile et vaine, qu'il applique de préférence à la ville de Gand, où des hommes politiques qu'il avait tant admiré, comme le seigneur de Humbercourt - '*ung des plus saiges chevaliers et des plus entenduz que je congneu jamais*' et le chancelier Hugonet avaient trouvé la mort sur l'échafaud⁴³. Comme le souligne J. Dumolyn dans sa contribution à cette collection d'essais, l'originalité discursive et l'aspect novateur de Commynes, comparé à ses prédécesseurs historiographes (pré-)bourguignons attitrés, Froissart, Monstrelet, Chastellain et autres Molinet, résidait en grande partie dans la façon dont il a su intégrer un langage et une façon d'écrire le politique qu'il connaissait par la pratique. En tant que diplomate en Flandre mais aussi au service de Louis XI il était rompu à rédiger et à lire les mémoires, 'avis' et cahiers contenant des textes de nature politique. On se gardera toutefois de le voir uniquement comme un innovateur, genre Machiavel ou comme le précurseur d'une renaissance culturelle qui a préparé le chemin aux grands auteurs de la vie politique et sociétale que furent, dans les anciens Pays-Bas du début du XVI^e siècle, les humanistes tels Erasme de Rotterdam. Commynes n'était pas qu'innovateur, mais il se gavait d'une tradition bien établie ; comme en témoignent la multitude de mémoires et de notes destinés à promouvoir la pratique diplomatique, ou encore les enquêtes de tout genre, conservées souvent dans les séries de lettres et/ou de pièces justificatives dans les archives des chambres de comptes⁴⁴. Les historiens commencent seulement à les exhumer et à leur donner la place qui leur revient dans l'analyse des rapports de force existants dans la société politique du bas moyen âge. Bien sûr, le fait d'être incorporés dans les archives de la Chambre des Comptes princière a fortement influencé les chances de survie de ces documents, et ceux qui témoignent

⁴³ Voir J. Blanchard, *Commynes l'Européen*, p. 250-251. Pour la citation : Ph. de Commynes, *Mémoires, tome I* (éd. J. Blanchard), Genève, 2007, p. 96. Sur le procès de Hugonet et Humbercourt : M. Boone, La justice en spectacle. La justice urbaine en Flandre et la crise du pouvoir « bourguignon » (1477-1488), in : *Revue Historique*, CCCVIII, 2003/1, p. 43-65.

⁴⁴ R.-H. Bautier, J. Sornay, *Les sources de l'histoire économique et sociale du moyen âge. Les états de la maison de Bourgogne. Vol. I. Archives des principautés territoriales. 2. Les principautés du Nord*, Paris, Ed. C.N.R.S., 1984. Sur le genre spécifique des enquêtes : C. Gauvard (éd.), *L'enquête au Moyen Age*, Rome, 2008, (Collection de l'école française de Rome, 399) et Th. Pécout (éd.), *Quand gouverner c'est enquêter. Les pratiques politiques de l'enquête princière (Occident, XIIIe-XIVe siècles)*, Paris, De Boccard, 2010 (dans lequel j'ai contribué avec un essai sur le comté de Flandre).

du point de vue princier sont sans aucun doute dominants en nombre. Il ne faut pas oublier toutefois que du côté des villes également, des textes, nettement moins nombreux à avoir survécu car parfois les ‘victimes’ de destructions volontaires de la part des princes, ont été conçus et nous informent dans un même ordre de choses sur la vie politique. Récemment encore, Jelle Haemers en a édité quelques uns qui nous éclairent sur les conflits entre Maximilien d’Autriche et les villes flamandes, épisode que Commynes a dû suivre de près également⁴⁵. Ailleurs, j’ai attiré l’attention sur l’importante tradition d’organisation d’une mémoire collective au niveau des villes pour l’élaboration d’une culture politique propre menant au fameux ‘acte de déchéance’ de 1581 l’acte de naissance d’une première expérience républicaine dans l’Europe du Nord et qui remonte jusqu’aux textes fondateurs du XII^e siècle⁴⁶. Il est clair, et la contribution de Jan Dumolyn s’occupera de cet aspect plus en profondeur, que Commynes a probablement, plus qu’il n’aurait voulu le concéder dans ses mémoires, été influencé par la culture politique qu’il a rencontrée dans les grandes villes flamandes. Une rencontre qui n’a certainement pas toujours tourné à son avantage ni à la prospérité de sa lignée, mais qui a cependant été recherchée par eux : les possibilités de faire valoir leur capital social attirait en quelque sorte les nobles flamands de l’acabit des de le Clyte vers des cités comme Bruges ou Gand, où ils pouvaient espérer mener un train de vie qui renforçait leur visibilité à la cour princière, qui devenait le véritable chaudron des échanges politiques et culturels⁴⁷.

2. Les villes italiennes et Philippe de Commynes: visite éphémère à une autre galaxie urbaine ?

Philippe de Commynes a visité plusieurs fois l’Italie en sa qualité d’ambassadeur des rois de France, Louis XI et Charles VIII. A l’occasion de sa première visite dans la péninsule en 1478 essentiellement à Florence, où le pouvoir des Médicis se remettait de l’affaire de l’attentat des Pazzi, et à Milan, il en vient à une célèbre évocation du jeu des pouvoirs qui se tiennent en équilibre, ses fameuses réflexions sur l’équilibre politique :

⁴⁵ J. Haemers, Geletterd verzet. Diplomatiek, politiek en herinneringscultuur van opstandelingen in de laatmiddeleeuwse en vroegmoderne stad (casus: Gent en Brugge), in: *Bulletin de la commission royale d’histoire*, 176, 2010, p.5-54. Sur les destruction d’archives: M. Boone,

⁴⁶ M. Boone, Les Républiques calvinistes et la tradition médiévale des révoltes urbaines dans les Pays-Bas, in: M. WEIS (éd.), *Des villes en révolte. Les ‘Républiques urbaines’ aux Pays-Bas et en France pendant la deuxième moitié du XVI^e siècle*, Turnhout, 2010 (*Studies in European Urban History (1100-1800)*, 23), p.7-23.

⁴⁷ La dernière synthèse sur cette rencontre entre le monde princier et urbain : W. Blockmans, *Metropolen aan de Noordzee. De geschiedenis van Nederland (1100-1560)*, Amsterdam, 2010, p. 625-648.

« Au fort, il me semble que Dieu n'a créé nulle chose en ce monde, ny hommes ny bestes, a qui il n'ait fait quelque chose son contraire, pour le tenir en humilité et en craincte. Et ainsi ceste ville de Gand est bien seante la ou elle est, car ce sont les pays qui sont en la chrestienté plus adonnéz a tous les plaisirs a quoy l'homme est enclin et aux plus grands pompes et despences. Ilz sont bons chrestiens, et y est Dieu bien servy et honnoré. Et n'est pas ceste nation seule a qui Dieu a donné quelque eguillon : car au royaume de France a donné pour opposite les Angloys ; aux Angloys a donné les Escossoys ; au royaume d'Espagne, Portingal (je ne veulx point dire Grenade, car ceulx la sont ennemys de la foi ; toutesfoiz jusques icy ledict pays de Grenade a donné grans troubles audict pays de Castille). Aux princes d'Italie (dont la pluspart possèdent leur terre sans tiltre, s'i ne leur est donné au ciel, et de cela ne povons nous que diviner), lesquelz dominant assés cruellement et violement sur leurs peuples quant a lever deniers, Dieu leur a donné pour opposites les villes de communauté qui sont oudict pays d'Italie, comme Venise, Florence, Gennes, quelquefoiz Boulongne, Sene, Lucques et aultres, lesquelles en plusieurs chouses sont opposites aux seigneurs, et les seigneurs a eulx, et chascun a l'euil que son compaignon ne s'acresse. Et pour en parler en particulier, a la maison d'Arragon a donné la maison d'Anjou pour opposite. A ceulx des Vicontez, ducs de Millan, la maison d'Orleans ; et combien que ceulx du dehors sont foibles, eulx, qui sont saiges, encores par foiz en ont il doubte. Aux Venissiens, ces seigneurs d'Italie, comme j'ay dict, et davantaige Florentins. Aux Florentins, ceulx de Sene, leurs voisins, et Genevoys. Aux Genevoys, leur mauvais gouvernement et leur faulte de foy les ungs envers les aultres ; et gist leur parcialité en leurs liguez, comme Forgouse, Adorne, et Orye, et aultres : cecy c'est tant veu que on en a sceu assés »⁴⁸.

Notons en passant la référence à Gand, ville dont il parlait dans le paragraphe précédent en évoquant les exécutions des deux serviteurs emblématiques du Téméraire, Hugonet et Humbercourt, évoquant : « Et ne puis penser comment Dieu a tant preservé ceste ville dont tant est advenu de maulx, et qui est de si peu d'utilité pour le pays et chose publique dudict pays ou elle est assise, et beaucoup moins pour le prince ; et n'est pas comme Bruges, qui est grand recueil de marchandise et grand assemblee de nations estranges »⁴⁹. Mais essentiellement, le message se résume au constat que les villes en tant que telles sont, tout comme les états princiers, impliquées dans un jeu d'équilibre politique. Ce qui nous ramène à l'idée maîtresse de Commynes en matière politique, celle de la 'bilancia' : une quête et une évaluation plus ou moins permanente des gains et des pertes comme moteurs de la pratique politique, que Joël Blanchard a si bien mis en avant dans son livre de 1996⁵⁰. L'urgence du moment guide l'analyse de ce qui s'apparente à une analyse de la 'gouvernementalité' chère à Michel Foucault. Nul étonnement donc à ce que dans les yeux d'un noble du Nord qu'était de Commynes – et de tout ce que cela implique comme vision sur la société et sur les groupes sociaux - la ville de Venise incarne l'idéal d'une ville-Etat figée dans un ensemble de rites et d'institutions stables, renforcé par les charmes de la

⁴⁸ Ph. de Commynes, *Mémoires, tome I* (éd. J. Blanchard), Genève, 2007, p. 400-401.

⁴⁹ *Ibidem*, p. 400.

⁵⁰ J. Blanchard, *Commynes l'Européen*, p. 296-312.

ville qui ont fait une très grande impression sur lui : *'la plus triomphante cité que jamais j'aye veue' et qui plus faict d'honneur a ambassadeurs et estrangiers, et qui plus saignement se gouverne, et ou le service de Dieu est le plus sollempnellement faict. Et encores qu'il y peult bien avoir d'aultres faultes, si croy je que Dieu les en aide, et pour la reverance qu'ilz portent au service de l'Eglise'*⁵¹. Il participe ainsi pleinement au mythe de la Venise 'trionphante' dans une louange qui reprend ce que la plupart des visiteurs de la cité des doges répètent. Toutefois, la fascination pour Venise réside pour lui dans le fait qu'elle a pu éviter de basculer dans l'instabilité qui caractérise tant d'autres villes italiennes de l'époque, fréquentées elles aussi par lui. Et quand les projets et sermons de Savonarole qu'il a rencontré à Florence en juillet 1495 reprennent la paix sociale et la stabilité comme des buts à poursuivre, Commynes y reconnaît aussitôt (et approuve) une telle ambition d'installer un gouvernement à la vénitienne dans la cité de l'Arno⁵². Par son passé familial il a en effet payé au prix fort la fréquentation de cités turbulentes et dont le sort se perd dans le conflit et l'opposition entre factions, dont il a pu mesurer l'impact aussi à Florence, une fois que le gouvernement plus équilibré des premiers Medici (Cosimo et déjà en moindre mesure Lorenzo) a fait place à des mutations, à l'arbitraire⁵³. Ce qu'il ne fait délibérément pas c'est se livrer à une analyse plus profonde du développement institutionnel qu'ont parcouru les cités en question. Pour Venise par exemple, il suffit de relire la 'Venise triomphante' d'Elisabeth Crouzet-Pavan pour réaliser que la ville qui se présente aux yeux émerveillés de Commynes est l'aboutissement provisoire d'un très long et tortueux cheminement institutionnel et politique⁵⁴. Commynes semble en premier lieu intéressé à pouvoir expliquer comment une situation particulière se présente, sans attacher trop d'importance à la manière dont elle s'est développée et surtout comment elle se maintient dans un certain équilibre. Il est un observateur contemporain, un journaliste-essayiste dirait on de nos jours, plutôt qu'un historien. A ce titre, Joël Blanchard a, et il suit ainsi l'avis d'un presque contemporain Juste Lipse, rapproché Commynes plutôt de Guicciardini que de Machiavel : du premier, on retrouve chez de Commynes 'une logique du moindre mal, de l'équilibre, de la confiance en la raison ou l'intellect pour résoudre les contradictions qu'impose la réalité'⁵⁵. L'essentiel pour expliquer comment les faits se sont déroulés, comment ils se sont présentés à Commynes est donc à rechercher dans une analyse presque psychologique des protagonistes, dans une moindre mesure dans les structures et les organisations collectives. S'y ajoute dans le cas des descriptions des

⁵¹ Ph. de Commynes, *Mémoires, tome I* (éd. J. Blanchard), Genève, 2007, p. 588.

⁵² J. Blanchard, *Commynes l'Européen*, p. 312.

⁵³ Sur la relation de Commynes face aux villes italiennes, un livre un peu daté reste toutefois importante : A. Prucher, *I « Memoires » di Philippe de Commynes e l'Italia del Quattrocento*, Firenze, 1957, p. 94-114, 144-168

⁵⁴ E. Crouzet-Pavan, *Venise triomphante, les horizons d'un mythe*, Paris, 1999, p. 268-284.

⁵⁵ J. Blanchard, *Commynes l'Européen*, p. 332.

villes : une absence presque systématique de tout élément historié et d'un souci de précision historique. Un exemple : les privilèges de la ville de Gand, et plus précisément celui réglant l'élection annuelle des échevins, que Commynes décrit lorsqu'il traite de la soumission des Gantois après la première défaite de Liège face au Téméraire, sont finalement mal rendus, sans aucun souci de précision pourtant possible sans trop de difficultés, vu le nombre de copies en circulation et l'importance du texte en question⁵⁶. Dans la façon de se fixer sur une phase spécifique dans le développement institutionnel d'une ville, il approche le fait urbain comme l'a fait également un politologue américain, Robert Putnam qui dans son livre 'Making democracy work' met l'accent sur la résilience à très long terme d'un certain sentiment collectif ou communal dans les villes italiennes⁵⁷. Pour Putnam la critique a été qu'une toute autre histoire aurait été concevable s'il s'était fixé sur une autre phase dans le développement de la ville en question (commune, régime populaire, signoria etc.).

3. Commynes et un contemporain mémorialiste, Philippe Wielant, une juxtaposition

Philippe de Commynes (1455-1511) et Philippe Wielant (1441-1520) étaient des contemporains et en quelque sorte des collègues. Le juriste d'origine gantoise, Wielant avait fait des études (à la faculté des arts à Paris où il devint bachelier en 1457) et de droit à Louvain, (licence en 1464) et avait fait une carrière administrative dans les plus hautes sphères de l'administration bourguignonne. Un an après l'obtention de sa licence il travaille comme avocat au Conseil de Flandre à Gand. Au début du règne du Téméraire celui-ci le nomme conseiller et le 17 août 1471 maître des requêtes au Conseil de Flandre⁵⁸. Deux ans plus tard, le duc érige son Parlement à Malines où Wielant devient conseiller jusqu'à l'abolition de l'institution suite aux événements de '1477'. Entre-temps, le 16 novembre 1473 il avait épousé Jeanne de Halluin, fille de Jean, seigneur de Zwevezele et président de la cour de Hollande. Les Halluin, une famille à laquelle

⁵⁶ Ph. de Commynes, *Mémoires, tome I*, p. 113. J'ai édité le texte (une charte du roi de France Philippe IV datant de 1301) il y a quelques années, avec un aperçu des copies en circulation : M. Boone, Het 'charter van Senlis' (november 1301) voor de stad Gent. Een stedelijke constitutie in het spanningsveld tussen vorst en stad (met uitgave van de tekst), in: *Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, n.r., LVII, 2003, pp. 1-45.

⁵⁷ Robert D. Putnam, R. Leonardi, R. Nannetti, *Making democracy work: civic traditions in modern Italy*, 1993, Princeton, 1993; une note critique importante parmi d'autres : N. Terpstra, Republics by contract. Civil society, social capital and the Putnam thesis in the papal state, in: *Storicamente*, 2, 2006 (studi e ricerche, voir: www.storicamente.org).

⁵⁸ Je suis pour ce survol de la carrière de Wielant la description qu'en donne J. Monballyu, *Filips Wielant. Verzameld werk I : Corte instructie in materie criminele*, Bruxelles, 1995, p. 7-20.

également les de le Clyte étaient apparentés, entrent une fois de plus en scène. La stratégie matrimoniale des Wielant consistait de s’implanter par les alliances des enfants de Jan Wielant (père de Philippe) et de son épouse Catherine de la Kethule dans la noblesse flamande traditionnelle du sud du comté, tout en s’intégrant dans les milieux de la noblesse de robe active à la cour de Bourgogne⁵⁹. Sous Marie de Bourgogne et Maximilien d’Autriche, les princes manifesteront une grande confiance à Philippe Wielant qui continuera sans trop de problèmes sa carrière administrative et juridique⁶⁰. Toutefois, après la mort de la duchesse Marie les difficultés politiques ne cesseront de se développer entre les Membres de Flandre et Maximilien, autour de la question de la tutelle du prince héritier mineur, Philippe le Beau. Wielant aura un réflexe bourguignon, dans ce sens qu’il s’alliera avec le conseil de régence, dont l’homme fort est Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein. Lors d’une mission diplomatique auprès du roi de France en septembre 1483, il sera capturé au sud d’Amiens sur ordre de Maximilien et retenu prisonnier pour quelques mois. Au mois de mai 1484, il sera remis en liberté et reprendra ses fonctions de juge au Conseil de Flandre, suivi par un nouvel épisode d’incarcération entre février et août 1486 sur ordre de Maximilien ; cette fois Wielant fut retenu prisonnier au château de Heusden en Brabant du Nord. Libéré, il regagnera ses fonctions au Conseil de Flandre, notamment en 1488 (à ce moment Maximilien est lui-même prisonnier des Membres de Flandre) moment où il en deviendra le nouveau Président. Une fois Maximilien remis en liberté la composition du Conseil sera renouvelée et en janvier 1490 Wielant en sera à nouveau exclu. Son expérience sur le plan diplomatique et juridique le mène toutefois une fois de plus vers le devant de la scène, à partir de 1491 il déploie des activités diplomatiques et au printemps et à l’été 1492 il négociera la paix de Cadzand qui mène à l’acceptation par Gand (dernier refuge du particularisme) de l’autorité de Maximilien. Wielant reprend ses fonctions juridiques et quand en 1504 le Grand Conseil de Malines sera érigé, il en deviendra le premier vice-président, fonction qu’il occupera jusqu’à sa mort en 1520⁶¹. Une vie et une carrière loin de l’image d’Epinal d’un long fleuve tranquille, que celle de Philippe Wielant. On ne s’étonnera pas trop de constater que ce juriste et homme politique de premier ordre, était également un intellectuel engagé dans ce sens qu’il a mis par écrits, non seulement quelques célèbres traités de droit privé et de droit public, mais également des œuvres historiographiques de premier plan. Une comparaison de sa

⁵⁹ F. Buylaert, *Eeuwen van ambitie*, p. 216-219.

⁶⁰ Sur ce gouvernement on consultera désormais: J. Haemers, *For the Common Good. State Power and Urban Revolts in the Reign of Mary of Burgundy (1477-1482)*, Turnhout, 2009 (*Studies in European Urban History, 1200-1800*, 17), p. 69, 242.

⁶¹ Sur la dernière phase de la révolte contre Maximilien : J. Haemers, Philippe de Clèves et la Flandre. La position d’un aristocrate au cœur d’une révolte urbaine (1477-1492), in : J. Haemers, C. Van Hoorebeeck, H. Wijsman (edd.), *Entre la ville, la noblesse et l’Etat : Philippe de Clèves (1456-1528). Homme politique et bibliophile*, Turnhout, 2007 (*Burgundica XIII*), p. 21-99.

bibliothèque, dont il nous a laissé un inventaire autographe fait au milieu de sa carrière en 1483, et de l'utilisation qu'il en a pu faire avec celles d'autres contemporains, engagés dans les mêmes institutions et les mêmes débats politiques que lui, le chancelier Thomas de Plaine et le noble Philippe de Clèves, est à cet égard très instructive⁶². Il en résulte que Wielant manifeste une réelle ouverture intellectuelle pour le mouvement humaniste, ce qui est reflété non seulement par le contenu et la morphologie de sa collection, mais que sa façon de lire s'apparente aussi au modèle scolastique, où la lecture devient un exercice académique et savant, régi par des codes et facilité par des éléments paratextuels ; chez Wielant lire est devenu un acte intellectuel, silencieux et privé opéré dans le calme d'un cabinet privé. Toutefois, ce juriste et intellectuel de renom a connu de l'intérieur des événements bouleversants (dont les deux emprisonnements sur ordre de Maximilien) et des crises politiques de premier ordre qui font que ses expériences de juge, de conseiller politique et de gestionnaire l'inspiraient, tout comme cela a dû être le cas pour Commynes, pour ses considérations historiques et les commentaires qu'il a pu écrire sur les événements qu'il a vécus. Le projet d'une réédition de ses écrits, entrepris sous l'égide du comité d'histoire du droit de l'Académie royale de Belgique, a déjà produit des nouvelles éditions de ses travaux de juriste les mieux connus : 'la pratique criminelle' et 'l'instruction en causes civiles'⁶³. On attend toujours qu'on s'attèle à une édition de l'autobiographie que Wielant a écrite en 1483, restée inédite et à une réédition de son œuvre historiographique par excellence, 'les Antiquités de Flandre', éditée en 1865 par J.-J. De Smet dans une collection de la Commission Royale d'Histoire, une édition qui s'est faite selon les normes du temps mais qui ne satisfait plus les attentes du chercheur de nos jours⁶⁴. Néanmoins, le texte comme il se présente pour le moment témoigne d'une façon d'aborder l'histoire du comté qui tranche singulièrement avec la manière dont sont organisées les différentes 'chroniques de Flandre' connues jusqu'au moment où Wielant s'est mis à concevoir son texte. Wielant ne livre pas une tantième énumération chronologique, mais s'attarde aux noms, aux spécificités régionales (la Flandre est systématiquement traitée pour chaque grand thème en subdivision par Quartier ou châtelainie), aux institutions et leurs fonctionnements et au développement historique, aux comtes et

⁶² Voir : C. Van Hoorebeeck, Les bibliothèques de Philippe de Clèves (1456-1258), Thomas de Plaine (ca . 1444-1507) et Philippe Wielant (1441-1520). Essai de mise en perspective, in : J. Haemers, C. Van Hoorebeeck, H. Wijsman (edd.), *Entre la ville, la noblesse et l'Etat*, p. 223-243. Sur la bibliothèque de Wielant : A. Derolez, B. Victor (ed.), *Corpus catalogorum Belgii. The medieval booklists of the southern Low Countries, (T. III: counts of Flanders, Provinces of East Flanders, Antwerp and Limburg)*, Bruxelles, 1999, n° 29 et D. Van Den Auweele, G. Tournoy, J. Monballyu, De bibliotheek van mr. Filips Wielant (1483), in: *Lias*, VIII, 1981, p. 145-185.

⁶³ Voir la référence à la note 58, le deuxième tome : L.H.J. Sicking, C. H. Van Rhee, *Filips Wielant Verzameld werk II. Brieve instruction en causes civiles*, Bruxelles, 2009.

⁶⁴ Pour l'autobiographie non éditée : Archives de l'Etat à Courtrai, Fonds d'Ennetières, n° 709 et J.-J. De Smet (ed.), *Recueil des antiquités de Flandre par le président Ph. Wielant d'après divers manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne*, Bruxelles, 1865 (*Recueil des chroniques de Flandre, T. IV*), p. I-VIII, 1-442.

comtesses et à leur relation avec leurs voisins (rois de France et d'Angleterre, empereurs, princes des autres principautés des Pays-Bas, etc.), aux institutions religieuses et aux pratiques religieuses aux états (clergé, noblesse et tiers état), et aussi aux courts-circuits dans un processus de cohabitation 'normale' entre prince et sujets : à travers un survol systématique des révoltes en Flandre. Il tranche aussi avec le style littéraire recherché et singulièrement tortueux qu'ont fait leur les indiciers officiels de la cour de Bourgogne, tels un Chastelain ou autre Molinet. A lire le chapitre 'Conditions et actes contraires des dictz ducqz Philippe et Charles' on est face à une critique sans pitié de Charles le Téméraire, pourtant le duc sous qui Wielant a commencé sa brillante carrière. Je n'en cite qu'une phrase (le fragment court sur plusieurs pages) '*Le ducq Philippe parloit peu, et s'il disoit quelque mot, il estoit bien assis, et au contraire, le ducq Charles se délectoit de faire longues harangues.*

*De la bouche du ducq Philippe ne parloit jamais parole villaine ny injurieuse, si faisoit il bien souvent le ducq Charles, quant en soi courrouchant il appelloit ses gens traictres et dagues de ploncq'*⁶⁵. On s'approche ici, et encore davantage dans les longs chapitres qui concernent la transition vers la dynastie des Habsbourg à laquelle Wielant a participé au premier rang, de la façon dont Commynes a décrit ses propres actualités. Il est d'ailleurs fort difficile de s'imaginer que les chemins des deux ne se sont jamais croisés à la cour de Bourgogne. En attendant d'y apporter une réponse je crois qu'il faut conclure qu'à la fin de la période dite bourguignonne dans les anciens Pays-Bas une nouvelle façon d'appréhender l'actualité politique et de la mettre dans un contexte historique se dessine, chez des auteurs comme Commynes et Wielant. La génération suivante de penseurs qui combineront humanisme, moralités et conseils politiques, la génération d'Erasme et de ses confrères avait une route toute tracée devant elle.

⁶⁵ J.-J. De Smet (ed.), *Recueil des antiquités de Flandre*, p. 55.